

# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC


EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### **Règlement no 281-25 – Fonds de roulement**

Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025, le Conseil a adopté le règlement no 281-25-FONDS DE ROULEMENT.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce deuxième jour du mois d'avril 2025.

  
Marie-Josée Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière